

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE COMMENTRY

Société ERASTEEL

Compte rendu de la réunion du 17 janvier 2019

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
indice 0	28/01/19	Rédaction initiale

Pièce jointe :

Feuille de présence
Diaporama de présentation de la société ERASTEEL
Diaporama du bilan de l'action de l'inspection

Introduction :

Madame la Sous-Préfète de Montluçon préside la réunion.

La CSS débute par un rapide tour de table des personnes présentes.

Point 1 - Présentation de l'exploitant

- Bilan de l'activité industrielle 2018

Le directeur d'Erasteel a présenté la situation économique et sociale de l'établissement. Le nombre de salariés et le chiffre d'affaires sont en croissance par rapport à 2017, et la progression devrait se poursuivre en 2019. En 2018, 373 000 € d'investissements ont été dédiés à l'environnement et à la sécurité industrielle.

L'activité de recyclage de piles est actuellement suspendue, car les commandes d'aciers rapides suffisent à saturer la capacité de production du site.

La représentante de la FRANE et de la FNE a déploré la suspension de cette activité vertueuse pour l'environnement. Le directeur du site a confirmé que le procédé de recyclage des piles développé chez Erasteel avait un taux de recyclage des métaux très bon par rapport à d'autres installations européennes. Cette activité est rentable pour Erasteel mais l'activité a été mise en suspens pour une question de priorisation des clients de l'activité historique d'Erasteel de fabrication d'acier haute performance (HSS).

- Bilan environnement 2018

EAU : Toutes les eaux du site (eaux industrielles, eaux sanitaires et eaux pluviales) sont collectées et traitées à la station d'épuration de l'établissement. Le taux de conformité des rejets de la station est supérieur à 99 %. La surveillance du milieu naturel par Erasteel montre l'absence d'impact des rejets de la station sur la qualité biologique de la Banne (cours d'eau récepteur).

AIR : Taux de conformité sur les rejets gazeux canalisés supérieur à 99 % sur l'ensemble des paramètres mesurés. Depuis son passage Seveso, l'exploitant réalise également une surveillance environnementale des retombées atmosphériques à différents points dans Commentry (prélèvement de sol notamment). Les premiers résultats sont difficilement interprétables au vu du passé industriel et minier de Commentry. Les modalités de surveillance ont été adaptées pour 2019 de manière à rendre la surveillance des émissions Erasteel plus pertinente (utilisation de sols artificiels notamment).

DÉCHETS : A cause d'un démarrage difficile de la nouvelle activité de recyclage de déchets métallifères,

les quantités stockées sur site en attente de traitement étaient très importantes en 2017. Les quantités de déchets recyclés en 2018 ont permis un retour à la normale.

BRUIT : L'exploitant fait réaliser annuellement des mesures de bruit dans et autour de l'usine. Taux de conformité de 95 %. Le nombre de plainte est faible (moyenne de une par an sur les 2 dernières années).

- Bilan sur la sécurité industrielle en 2017 et 2018

Erasteel a connu un incendie important au niveau de son stockage de déchet en août 2017.

En 2018 le site enregistre 7 incidents ou accidents dont 2 départs de feu et une percée du four électrique à laitier en cours d'utilisation (fuite d'environ 3 tonnes de métal en fusion dans la fosse de sécurité du four). Ces incidents et accidents ont tous fait l'objet d'une analyse de l'exploitant et d'actions correctives. La poursuite de ces actions fait partie des priorités d'Erasteel pour l'année 2019.

Les accidents 2018 sont restés de faible ampleur avec un impact faible sur l'environnement. Seul l'incendie 2017 a nécessité la réalisation d'une évaluation des conséquences environnementales du fait des fumées générées. Cette étude post-accident a conclu que l'impact ne justifiait pas de suivi supplémentaire à la surveillance environnementale déjà en place.

- Projets et investissements à venir

Un point a été réalisé sur les projets et investissements à venir, dans une volonté forte de l'exploitant d'accélérer la transformation environnementale du site.

Deux gros sujets sont notamment en cours en lien avec l'administration concernant la valorisation de la chaleur fatale de l'usine et la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Grande Tranchée.

Le projet de déplacement de l'entrée principale à l'arrière du site (= à l'opposé du centre-ville) est en suspens tant que l'activité de recyclage de piles n'a pas repris.

Point sur la valorisation de la chaleur fatale

La chaleur fatale est la chaleur résiduelle issue d'un procédé et non utilisée par celui-ci. C'est en raison de ce caractère inéluctable que l'on parle de « chaleur fatale », couramment appelée aussi « chaleur perdue ». Cependant, cette dernière appellation est en partie erronée car la chaleur fatale peut être récupérée. Actuellement l'Ademe accompagne les projets de récupération de chaleur fatale en aidant financièrement les projets d'investissements, mais également les études de faisabilité préalables. Dans le cas d'Erasteel la chaleur fatale issue des fours pourrait potentiellement être valorisée dans le réseau de chaleur de Commentry. Une étude de faisabilité est prévue par l'exploitant au 1^{er} semestre 2019. Cependant un tel projet nécessite la participation de différents acteurs, notamment la mairie de Commentry et le gestionnaire du réseau par délégation Dalkia. Lors de la CSS les services techniques de la mairie ont indiqué prendre bonne note de ce sujet pour 2019.

Point sur l'ancienne décharge de la Grande Tranchée

L'exploitant a déclaré qu'il n'y avait plus de dépôt de déchets sur la décharge de la Grande Tranchée depuis fin décembre 2017. Les déchets de l'aciérie (laitiers) sont désormais envoyés dans un centre de traitement externe, TMS International France à Riom (ZA de la Gravière). La mairie de Commentry s'est félicitée de l'arrêt des dépôts à la Grande Tranchée qui étaient à l'origine de nuisances poussières importantes. L'étude de définition des modalités de réhabilitation de l'ancienne décharge est prévue pour 2019. L'utilisation de cet 1 hectare de terrain après réhabilitation n'est pas encore définie. La DDT signale que les terrains d'anciennes décharges peuvent servir à du photovoltaïque.

Point 2 – Présentation de l'action de la DREAL

La modification des activités en 2016 fait passer le site au statut SEVESO HAUT → encadrement plus strict des activités, notamment en termes d'organisation de la sécurité et de surveillance environnementale sur et hors site.

Depuis la dernière CSS, la DREAL a effectué 3 inspections en 2017 et 6 inspections en 2018 sur des thématiques variées.

Les thématiques d'inspections 2017 ont été les tours aéroréfrigérantes (fait suite au dépassement légionelles de mars 2017), le stockage des déchets à recycler et la mise en place de la nouvelle organisation en termes de sécurité. Des non-conformités notables ont été relevées sur l'ensemble de ces thématiques et ont abouti à une mise en demeure de l'exploitant. Le non-respect des quantités et des conditions de stockage des déchets a mené à un incendie de déchets en août 2017. Un retour à la conformité a été constaté lors de l'inspection de juin 2018.

Plusieurs inspections post accidents ont eu lieu en 2017 et 2018. Ces inspections ont permis d'identifier

des points sur lesquels l'exploitant doit encore s'améliorer en termes de gestion de la sécurité.

En novembre 2018 s'est déroulée une inspection avec le soutien d'un expert risque accidentel du siège régional de la DREAL sur la gestion par l'exploitant des Mesures de Maîtrises du Risque de contact eau/métal en fusion. Plusieurs non-conformités ont été notées et ont fait l'objet d'une proposition de mise en demeure. Elles sont en cours de traitement par l'exploitant.

Suite aux constats de non-conformités relatives à la sécurité du site et à l'augmentation du nombre d'accidents et incidents en 2018, la DREAL a demandé l'aide du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) du Ministère pour une analyse globale des situations accidentelles. L'inspection est en attente d'actions correctives fortes de la part de l'exploitant sur 2019 avec la mise en œuvre d'un Système de Gestion de la Sécurité efficace et proportionné aux dangers de l'établissement.

Échanges sur la gestion de la sécurité sur site

La représentante de la FRANE et de la FNE a rappelé que l'activité de recyclage de déchets métallifères, anciennement située au Palais-sur-Vienne, avait été à l'origine de situations accidentelles inquiétantes et que le site de Commentry se devait de maîtriser cette activité. Le directeur du site, nouvellement arrivé sur Commentry en juillet 2018, a indiqué avoir déclenché un plan d'amélioration à marche forcée dès son arrivée sur site.

Le représentant du SDIS a indiqué que ses services étaient en train de finaliser le plan ETARE, établi conjointement avec l'exploitant. En 2018 le SDIS 03 a réalisé sur site :

- une journée connaissance des sites à risques (informations pour la chaîne de commandement du SDIS)
- 1/2 journée de manœuvre risque chimique (avec notamment simulation d'un feu sur piles).

Point 3 : Point sur le Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Le PPI est un document d'urgence conçu pour réagir à un accident majeur susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur d'un établissement Seveso. Il a été décidé sur Commentry de l'élaboration d'un seul PPI de site qui inclura le risque d'accident chez Erasteel et chez Adisseo (usine chimique voisine d'Erasteel et également Seveso).

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de l'Allier a fait un point d'avancement sur les travaux d'élaboration du PPI. La phase d'écriture du projet de PPI est quasiment terminée. Des discussions sont toujours en cours avec les mairies concernant le bouclage en cas d'accident. Mme la Sous-Préfète a rappelé que les ressources de communes alentours, même si elles ne sont pas concernées directement par le périmètre PPI, pouvaient tout à fait être sollicitées. Le plan doit tracer les grandes lignes mais tout ne doit pas forcément être écrit dans le détail car la gestion dépendra du type d'accident, de la météo, etc. La prochaine étape dans l'élaboration du PPI sera la consultation du public, pour une validation finale du PPI prévue avant fin 2019.

Le référent sûreté de l'éducation nationale pour le 03 a demandé comment les établissements scolaires étaient informés en cas d'accident. Le SIDPC a indiqué que les établissements seront prévenus :

- de manière générale comme tout un chacun par la sirène PPI déclenchée par la Préfecture (sirène testée les 1^{er} mercredi du mois),
- de manière plus ciblée par un système de téléalerte (le système de téléalerte de la Préfecture appelle l'éducation nationale, le système de téléalerte de la Mairie de Commentry appelle les directeurs d'établissements de la commune).

Point 4 : Questions/informations diverses

- La DREAL a indiqué qu'en 2018 il s'est tenu une grande campagne d'information du public sur les risques relatifs à la présence d'établissements Seveso à proximité d'habitations. Dans l'Allier l'ensemble des habitants de Chamblet, Commentry, Désertines, Doyet, Malicorne, Montluçon et Nérès-les-Bains ont reçu un courrier d'information relatifs aux établissements Adisseo, Erasteel et All'Chem rappelant notamment les bons réflexes en cas d'alerte. L'action pourrait se poursuivre en 2019 aux niveaux des établissements scolaires si ceux-ci en font la demande.

La Principale du collège E.Mâle a indiqué être satisfaite des relations entretenues avec Erasteel.

Prochaine réunion et compte rendu de la CSS

La prochaine réunion de la CSS est prévue au 1^{er} trimestre 2020.

Le présent compte-rendu est disponible sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes à l'adresse suivante : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/concertation-sur-les-risques-technologiques-pprt-r4249.html>